

Objet : Pétition du 30 août 2019

Madame, Monsieur,

Nous accusons réception de votre pétition du 30 août 2019 relative à l'aménagement « d'une aire de passage pour sédentaires » à Petite-Forêt.

Avant toutes choses, afin de lever toute ambiguïté sur la nature du projet, nous tenons à vous préciser qu'il ne s'agit en aucun cas d'une aire destinée à l'accueil de familles de « voyageurs » mais d'un projet destiné à répondre aux besoins de 2 familles en voie de sédentarisation à identifier sur le Valenciennois.

Ce projet, nommé « Habitat adapté », dont l'élaboration et la mise en œuvre dureront environ 3 ans, consiste, pour chacune des familles, en la construction d'un logement « en dur » d'environ 50 m² et de la possibilité sur la parcelle de stationner leur caravane. Les familles deviennent titulaires d'un bail de location auprès d'un organisme de logement qui reste à déterminer.

L'intérêt d'une telle offre publique est :

- De permettre à la Ville de Petite-Forêt, en offrant un équipement destiné à des familles issues des gens du voyage, de mieux maîtriser tout stationnement illicite de caravanes sur le territoire communal en ayant recours auprès de l'Etat à la mise en œuvre de procédures d'évacuation accélérées,
- De répondre de manière anticipée aux obligations imposées dans le cadre du schéma départemental d'accueil des Gens du voyage qui s'impose aux communes de plus de 5 000 habitants (la commune de Petite-Forêt comptabilise 4 929 habitants au 1^{er} janvier 2016 (population totale INSEE), et, en raison de son dynamisme démographique franchira prochainement le seuil des 5 000 habitants),
- De s'insérer dans le tissu urbain existant et de permettre aux familles de s'intégrer à la vie locale en accédant aux équipements et services de la Ville,
- De répondre aux besoins de familles ancrées sur le territoire et s'inscrivant dans un projet résidentiel ascendant.

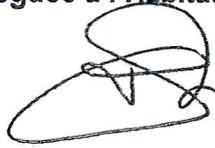
.../...

Enfin, nous souhaitons rappeler que le choix des 2 familles qui occuperont le programme d'Habitat adapté sera réalisé en étroite concertation avec la ville de Petite-Forêt afin de s'assurer de leur bonne intégration dans l'environnement immédiat du projet.

Sur ces bases, en accord avec la municipalité, nous vous confirmons notre volonté de poursuivre la réalisation de ce projet et vous proposons, si vous le souhaitez, de vous présenter une opération d'Habitat adapté d'ores et déjà réalisée sur notre territoire.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

**La Vice-Présidente de Valenciennes Métropole
déléguée à l'Habitat adapté**



Sylvia DUHAMEL



Le Maire de Petite-Forêt



Marc BURY